



Travaux non réalisés suite à devis

Par **rocheux41**, le **02/02/2013** à **18:53**

Bonjour,

Nous avons fait appel à un expert SOMFY, pour la pose d'une motorisation de portail. Un devis a été réalisé et accepté par nos soins, avec un règlement de 40%. Quand les ouvriers sont arrivés, ils nous ont dit que la pose n'était pas possible car la motorisation n'était pas adaptée. J'ai demandé à ce que l'on me renvoie mon chèque d'acompte, mais à la place j'ai reçu une facture d'un déplacement et de 1/2 heure x 2 car ils étaient 2 ouvriers.

La société a gardé mon chèque et a déduit le montant de la facture que j'ai reçu.

Je vais payer 110,75€ alors que rien n'a été fait, et j'estime que le patron de cette société savait très bien ce qu'il faisait.

Il est venu lui-même prendre les côtes, à vérifier la motorisation, et pour lui tout était OK. (à croire que ces ouvriers sont plus qualifiés que lui !!)

Que pouvons-nous faire ?

Merci pour votre aide.

Par **pieton78**, le **10/04/2014** à **22:31**

Bonjour,

Contacté la DGCCRF.